

Charles VII, accablé des travaux de tous genres auxquels l'obligeait la reconstitution complète d'un royaume délabré, faisait tous ses efforts pour atténuer les ravages causés par des hommes qui avaient été sous ses ordres, et qu'il ne pouvait plus ni payer ni faire guerroyer. Ses injonctions étaient peu écoulées; sa sévérité, privée de moyens de coercition, n'avait pas d'action sur des masses plus puissantes que lui. Il s'efforçait néanmoins de conserver une sorte d'autorité nominale sur les chefs ; car il pouvait avoir encore besoin d'une armée, et il la trouverait là toute formée.

Dès 1438, il avait fait défense aux capitaines des Grandes-Compagnies de dévaster la Bourgogne avec laquelle il avait fait la paix. En janvier 1440-41, il écrit de nouveau de Troyes, dans le même sens. En juillet 1443, il était à Tours, les Anglais envahissaient le duché du Maine et mettaient le siège devant « Paency ». Le roi mandait donc de nouveau aux capitaines d'Écorcheurs de se rendre près de lui, annonçant qu'il leur paiera leurs gages, et leur défendant de guerroyer en Bourgogne et en Savoie, et il ajoutait que « ceulx qui n'y « voudroient aller, il les abatidonoit à tout homme pour « les ruer sus et déstrousser, et les punir comme traîtres et « rebelles, et deffendoit à toutes gens que l'on ne leur bailliât « aucuns vivres (1). »

La plus grande partie alla en effet de ce côté et passa en Auvergne, Limousin et Poitou.

L'espoir commençait à renaître en nos pays, la tranquillité se rétablissait ; mais ce ne fut pas pour longtemps. Un mois après, on apprend le retour des terribles Compagnies. Elles ont ravagé le Nivernais, elles traversent le Charollais, elles sont dans l'Autunois. Les voilà à Donzy. Le Maçonnais est envahi : Paul de Léserai avec sa bande est campé à Crèche:

(1) *Noies et documents*, p. 441.